



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_20-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_4_20

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : TEPOS : lancement d'une étude pour la mise en place d'un outil de tiers-financement, demande de subvention Leader et Ademe et organisation de la gouvernance

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Vice-président en charge de l'économie rappelle que la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est porteuse en partenariat avec les Communautés de communes Pays Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPOS). Dans ce cadre, le comité de pilotage ad hoc a proposé de lancer une étude d'opportunité sur la mise en place d'un outil de tiers-financement.

Le tiers-financement est une prestation d'ingénierie technique et d'accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation thermique des bâtiments à laquelle peut être intégrée une offre de financement.

Les bénéficiaires de cet accompagnement seront les communes pour la rénovation de leur bâtiments publics ainsi que les particuliers pour l'amélioration thermique de leur logement. L'objectif est d'accéder à un accompagnement et un financement pour réaliser leurs travaux de rénovation énergétique, pour lequel le remboursement du reste à charge se fait grâce aux économies financières réalisées par les travaux. Cet outil permettrait de débloquent les problématique d'investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de transition énergétique. L'étude vise élaborer des scénarios de modèles économiques visant à pérenniser le dispositif.

Enfin, cette démarche permettrait d'anticiper sur les évolutions en cours de ce secteur : fin du Service Public de la Performance Énergétique dans l'Habitat (SPPEH) et transformation en Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) / France Rénov', ainsi que l'arrivée des acteurs privés avec Mon Accompagnateurs Rénov'. Enfin des évolutions législatives récentes ont permises d'élargir le champ d'action de ce dispositif pour traiter également les bâtiments publics, ce qui accentue l'intérêt à se positionner en anticipation.

Dans ce cadre il convient de délibérer pour lancer cette étude et solliciter des subventions. Le montant de l'étude estimé est de 48 000€ TTC. Les subventions sollicitées auprès de LEADER (28 000€ - 58%) et auprès de l'ADEME (11 100€ - 24%). L'autofinancement restant (8 900€ - 18%) sera réparti entre les 3 Communautés de communes soit 2 970€ chacune. Les fonds LEADER permettent de déroger sur les 20% d'autofinancement habituellement exigés. L'étude sera engagée en fonction des subventions obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à engager cette étude en tant que chef de file de la démarche TEPOS, dans la limite de 48 000€ TTC.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_20-DE

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du LEADER 28 000 € et de l'ADEME - 17 100€.
PREND NOTE que l'autofinancement restant s'élève à 2 970€ par EPCI soit 8 900€.
DONNE MANDAT au Président Joël Fournier et au Vice-président Thierry BÉGIN pour solliciter les subventions, organiser le recrutement du prestataire, structurer la gouvernance autour de la démarche, assurer le suivi de l'étude et son évaluation.
DONNE tout pouvoir au Président pour régler toutes les formalités en lien avec cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le